



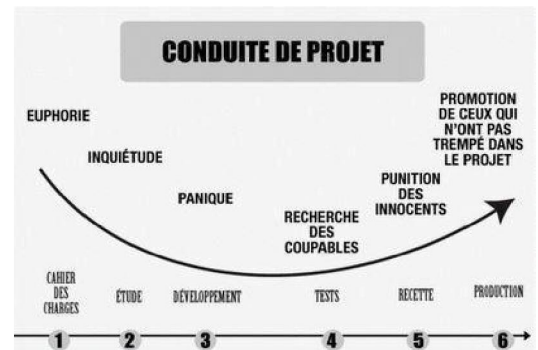
NON
AUX PLATEFORMES
REGIONALES !!!

OUI
AUX SERVICES PUBLICS DE
PROXIMITE !!!

1. UNE PLATE-FORME REGIONALE, C'EST QUOI ?

Les plates-formes régionales sont des bureaux qui concentrent des missions qui étaient exercées auparavant dans toutes les préfectures de département, ce qui permettait donc d'assurer un service de proximité.

Par exemple, la plate-forme CHORUS assure la mission comptable de toutes les préfectures d'une région dans un seul service, placé au chef lieu de région.



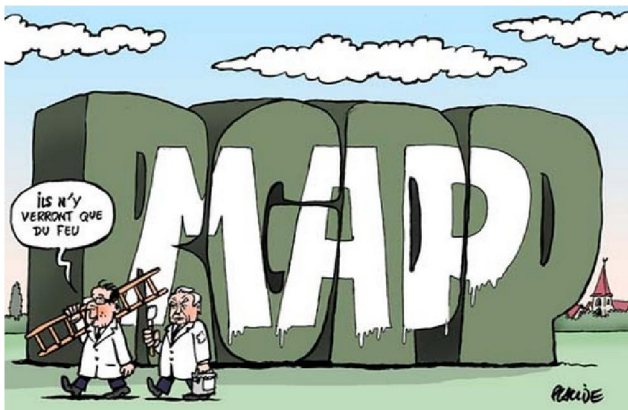
2. LE « CHANTIER » DES PLATE-FORMES DE NATURALISATION

Le 8 juillet dernier, le ministère a présenté un projet de création de plate-forme de naturalisation en comité technique central des préfectures et dans tous les comités techniques des préfectures concernées par cette expérimentation.

L'avis des organisations syndicales fut **unanimentement contre** ! Ainsi, l'administration a du représenter son projet le 22 juillet et les organisations syndicales se sont à nouveau prononcées contre à l'unanimité.

Malgré cet avis unanime et la résistance des représentants du personnel, cela n'empêchera pas l'administration de lancer cette expérimentation à compter du 1^{er} septembre en Lorraine et Franche-Comté et à compter du 1^{er} janvier 2014 en Picardie.

3. POURQUOI AVOIR VOTE **CONTRE** ?



Les plates-formes servent à **réduire les personnels** tout en limitant les incapacités de l'administration à réaliser une mission publique du fait de cette même réduction. Le serpent se mord la queue. Ainsi, on concentre les effectifs survivants aux différentes politiques de RGPP ou MAP dans un département de la région. Et on appelle ce reliquat « plate-forme régionale »,

L'administration argumente en indiquant qu'il y a « modernisation », « efficacité », « démarche qualité », « méthode LEAN » et se gausse des arguments des représentants des personnels.

La CGT dénonce les conséquences de ces réorganisations indécentes :

- **éloignement des usagers** de la structure publique
- **remise en cause du principe de service public**
- **questions logistiques ignorées**
- exposition des personnels d'accueil au **mécontentement du public concerné**
- **abandon du service du public** au profit d'une **gestion purement comptable**
- **risques d'instructions réalisées dans le stress**
- **déshumanisation des démarches**
- **surcharge de travail pour les agents** notamment pendant la période estivale pour absorber le stock
- **non reconnaissance du travail et de la formation des agents**
- **demande de mobilité envers les agents** pour armer les plate-formes **au mépris de leur dignité et de leur qualité de vie (déménagement, organisation familiale, désorganisation de la vie de couple ...)**
- etc...

Les arguments furent nombreux : de la plus petite tâche d'exécution jusqu'à l'aspect de politique générale. Mais, rien n'empêche la logique technocratique d'avancer, même les arguments les plus vertueux défendant les préfets de département.

4. EN CONCLUSION

Le ministère de l'intérieur souhaite **expérimenter de nouvelles plates-formes régionales** : contrôle de légalité, contrôle budgétaire, juridique, etc. Toutes les compétences des préfetures et sous-préfetures sont sur la sellette de l'administration pour peu qu'elles lui fassent gagner quelques emplois, ces fameux ETPT (langage technocratique)... qui sont d'abord des hommes et des femmes !

On voit malheureusement que la pression institutionnelle des représentants du personnel ne sert même plus à ralentir les réformes.

*Aussi, **cher-es collègues**, les capacités de résistance reposent entre vos mains.* Seules vos mobilisations aux côtés des représentants que vous avez élus permettront de faire pression sur le ministère.

*Aussi, **usagers du service public**, n'hésitez pas à partager votre ras le bol des fils d'attente (parce qu'il n'y a pas assez d'agents pour vous renseigner). Maintenant, c'est vous qui allez devoir vous déplacer. Pour exemple : **un demandeur de naturalisation habitant n'importe où dans le département de l'Aisne devra, à compter du 1^{er} janvier 2014, se rendre à Beauvais** pour instruire son dossier : pas de ligne directe de train et une route nationale dégradée pour effectuer le trajet en voiture, plus de 4h de route aller-retour, soit **une journée entière pour obtenir un service public** ! Espérons que le dossier sera complet... sinon, ce sera une nouvelle journée de perdue !*

**AGENTS DU SERVICE PUBLIC,
USAGERS DU SERVICE PUBLIC :
MOBILISONS NOUS !**

Ensemble, soyons plus forts !



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : me syndiquer prendre contact Prénom : _____ Nom : _____
Adresse : _____ Code Postal : _____ Ville : _____ Administration : _____

à retourner ou à remettre directement dans la boîte aux lettres de l'USPATMI-CGT à :
Syndicat CGT – Préfecture de l'Aisne – 2 rue Paul Doumer – 02 000 LAON Š: pref-syndicat.cgt@aisne.gouv.fr